À un rythme très helvétique

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **35 (1998)**

Heft 1327

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1009944

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
15 janvier 1998 – nº 1327
Hebdomadaire romand
Trente-quatrième année

À un rythme très helvétique

LUNDI PROCHAIN, le Parlement s'attellera enfin à la réforme de la Constitution. Ainsi s'approche-t-on de l'ultime étape d'un processus enclenché il y a plus de trente ans (voir p. 2), pour autant que le peuple et les cantons donnent leur aval à ce projet.

Optimistes, les députés Obrecht et Dürrenmatt, initiateurs de cette entreprise en 1965, espéraient que la Suisse pourrait célébrer le 100e anniversaire de la Constitution de 1874 en adoptant une nouvelle charte fondamentale. Objectif raté. En 1995, le Parlement envisageait de conjuguer la votation populaire avec les 150 ans de l'État fédéral. Objectif encore raté. Le souverain ne sera convoqué au mieux que l'an prochain.

Au fil des décennies, l'ambition initiale a laissé place à un projet plus modeste. On ne parle plus aujourd'hui de révision totale mais plus simplement d'une réforme. L'heure n'est plus aux bouleversements institutionnels mais à la mise à jour, à la réécriture de la Constitution dans un langage contemporain, à l'élimination des scories déposées par l'Histoire, à l'intégration dans le texte des normes constitutionnelles non écrites et du droit international. Quant aux innovations substantielles – démocratie directe et justice –, elles feront l'objet de questions séparées, de manière à ne pas mettre en péril le projet tout entier. Bref la Suisse procède à un grand nettoyage constitutionnel, elle ne réaménage pas la maison.

Certains rêvaient d'un projet mobilisateur, d'une adaptation hardie de nos institutions. Ils ne cachent pas leur déception. La Suisse de 1848 n'a-t-elle pas osé l'innovation en adoptant les principes républicains, la garantie des libertés et des droits civiques, malgré les menaces des monarchies voisines ? Certes, mais nous vivions alors une fracture historique, un combat entre deux camps irréductibles. Aujourd'hui l'avenir paraît incertain et ne s'inscrit pas dans l'une ou l'autre idéologie explicite. Il n'y a point de majorité pour une rupture.

La Suisse procède à un grand nettoyage constitutionnel, elle ne réaménage pas la maison

La réécriture de la Constitution doit nous permettre de parler un langage commun. Mais l'opération n'en est pas pour autant cosmétique seulement. Le choix des mots et l'agencement de la charte fondamentale recèlent une dynamique et un sens nouveaux. Les organisations patronales l'ont bien compris qui ont exprimé les plus grandes réserves à l'égard des chapitres économique et social de ce texte.

Ce nouveau pacte ne cadenasse pas l'avenir. Les prochains chapitres de la réforme figurent déjà à l'agenda, entre autres la réforme du gouvernement. Mais pour les écrire, il faudra attendre que se développe la conscience de la nécessité. JD